

**Assemblée générale**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2023  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 152 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force intérimaire de sécurité  
des Nations Unies pour Abyei**

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies  
pour Abyei : exécution du budget de l'exercice allant  
du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, modalités  
de financement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022  
au 30 juin 2023 et projet de budget pour l'exercice allant  
du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

|  | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Crédits ouverts pour 2021/22 <sup>a</sup>  | 327 949 000          |
| Dépenses de 2021/22  | 326 810 000          |
| Solde inutilisé de 2021/22   | 1 139 000            |
| Crédits ouverts pour 2022/23   | 259 663 200          |
| Montant estimatif des dépenses de 2022/23 <sup>b</sup>   | 271 815 400          |
| Montant estimatif du dépassement de crédits de 2022/23   | 12 152 200           |
| Crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire<br>général pour 2022/23 <sup>c</sup>              | 12 152 200           |
| Recommandation du Comité consultatif concernant les<br>crédits supplémentaires demandés pour 2022/23 | 8 506 500            |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24  | 293 589 900          |
| Ajustement recommandé par le Comité consultatif<br>pour 2023/24                                      | (1,737,800)          |



Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24 291 852 100

- <sup>a</sup> Ressources approuvées d'un montant brut de 260 445 300 dollars (montant net : 257 078 500 dollars) et engagements autorisés d'un montant brut de 67 503 700 dollars correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires à la reconfiguration de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei jusqu'au 30 juin 2022.
- <sup>b</sup> Montant estimatif au 31 mars 2023.
- <sup>c</sup> Le Secrétaire général a présenté la demande de crédits supplémentaires dans son rapport sur les modalités de financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ([A/77/836](#)).

## I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) [(A/77/603, A/77/769 et A/77/836)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 avril 2023. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/77/767 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote A/77/802.

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Dans sa résolution 75/297, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 260 445 300 dollars (montant net : 257 078 500 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Dans sa lettre datée du 23 mars 2022, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 67 503 700 dollars pour l'exercice 2021/22, qui viendraient s'ajouter aux crédits déjà ouverts pour le même exercice. Le montant de 67 503 700 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses de l'exercice ont atteint un montant brut de 326 810 000 dollars (montant net : 323 096 600 dollars), ce qui représente un taux d'utilisation des crédits de 99,7 %, contre 99,8 % pour l'exercice 2020/21. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 139 000 dollars, représente 0,3 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 1 139 000 dollars est le résultat : a) de la sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (10 995 300 dollars, soit 5,9 %) ; du fait que les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été inférieures aux prévisions (3 478 000 dollars, soit 6,8 %) ; des dépenses plus élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles (13 334 300 dollars, soit 14,9 %). Un récapitulatif des montants réaffectés (13 456 000 dollars, soit 4,1 %) de la catégorie I (militaires et personnel de police) et la catégorie II (personnel civil) à la catégorie III (dépenses opérationnelles) figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2021/22 (A/77/603). Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que le montant des engagements non réglés s'élevait à 72 403 900 dollars au 30 juin 2022, soit 15 756 700 dollars de plus qu'au 30 juin 2021, où ces engagements s'étaient établis à 56 647 200 dollars. Le Comité consultatif revient sur la question des engagements non réglés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

### Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la FISNUA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022 [A/77/5 (Vol. II)]. Dans son

rapport, le Comité a formulé des observations et des recommandations concernant la situation de trésorerie, la situation financière, les coûts, la gestion des risques, le recouvrement des coûts, la gestion des médicaments et des fournitures médicales, et les vacances de postes de longue durée à la FISNUA (ibid., chap. II, par. 16 à 21, 222, et 356 à 359 ; chap. V, par. 177). **Le Comité consultatif souscrit aux observations et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours et sur les modalités de financement proposées

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses engagées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, le montant des dépenses se chiffrait à 222 938 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 271 815 400 dollars, soit un dépassement de crédits de 12 152 200 dollars par rapport au montant des crédits ouverts (259 663 200 dollars). Comme on le verra plus loin (voir par. 9), depuis la publication du budget de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/699) et l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 76/281, des changements majeurs ont fait évoluer les paramètres et les hypothèses budgétaires sur lesquels repose le budget de la Force pour l'exercice 2022/23, d'où la nécessité de prévoir des ressources supplémentaires pour l'exercice 2022/23 (A/77/836, par. 2).

7. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 6 mars 2023, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FISNUA depuis sa création s'établissait à 3 323 905 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 216 807 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 107 098 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en raison de l'insuffisance des réserves de trésorerie servant à couvrir les dépenses de la Force, la FISNUA avait emprunté 26 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix en juin 2022. En outre, au 3 avril 2023, le solde de trésorerie de la FISNUA s'établissait à 5 923 000 dollars (sachant que 26 millions avaient été empruntés au Fonds de réserve pour le maintien de la paix), ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 43 223 000 dollars (compte non tenu des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité consultatif note que la situation de trésorerie de la Force est difficile. Il rappelle que l'Assemblée a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir A/76/760/Add.7, par. 8 ; voir également la résolution 76/274).**

8. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents présentées jusqu'en septembre 2022 avaient donné lieu à un règlement, les montants restants dus s'élevant à 13 068 000 dollars et à 7 900 000 dollars, respectivement, au 31 décembre 2022. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 4 avril 2023, 89 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 376 000 dollars depuis la création de la Force et deux demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

### Modalités de financement proposées pour l'exercice 2022/23

9. Le Secrétaire général indique que depuis la publication, le 16 février 2022, du budget de la FISNUA pour l'exercice 2022/23 (A/76/699) et l'adoption ultérieure de celui-ci par la résolution 76/281, des changements majeurs ont fait évoluer les paramètres et les hypothèses budgétaires et grandement compromis la capacité de la Force d'exécuter son mandat, de sorte que des ressources supplémentaires d'un montant de 12 152 200 dollars sont nécessaires pour l'exercice 2022/23, en plus des crédits de 259 663 200 dollars déjà ouverts et destinés à financer le fonctionnement de la Force (A/77/836, par. 2 et 10 ; voir également par. 6 ci-dessus).

10. Le Secrétaire général indique que les ressources supplémentaires à prévoir d'un montant de 12,2 millions de dollars résultent de l'effet combiné des facteurs suivants : a) des besoins supplémentaires estimés à 35,9 millions de dollars, en raison de la modification des paramètres et des hypothèses budgétaires, notamment l'augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions), l'augmentation des dépenses relatives aux voyages (déploiement, relève et rapatriement) des contingents, l'augmentation des dépenses non discrétionnaires afférentes aux travaux de génie, l'augmentation considérable du cours des carburants, l'augmentation des coûts contractuels de location et d'exploitation des hélicoptères, l'augmentation des dépenses de fret, l'augmentation des besoins relatifs aux consultants, la poursuite de la reconfiguration de la Force, et la hausse des coûts contractuels de location et d'exploitation des hélicoptères ; b) la capacité de la Force à atténuer partiellement, dans les limites des ressources approuvées, l'augmentation des besoins à hauteur de 21,6 millions de dollars en raison du retard accusé dans le déploiement des contingents, du non-déploiement des unités de police constituées et des taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international ; c) la capacité de la Force à réorganiser ses priorités, à réduire et à reporter des activités dont le coût est estimé à 2,1 millions de dollars dans plusieurs domaines, en différant l'achat de matériaux de construction et de fournitures techniques, à l'exception de ceux qui sont nécessaires à la poursuite du remplacement des logements destinés aux membres des contingents – sans compromettre la sûreté et la sécurité du personnel ou des biens des Nations Unies ou sans limiter considérablement les activités prévues dans son mandat (A/77/836, par. 3 à 5 et 7).

11. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la Force prévoit de procéder à un transfert de fonds à l'intérieur et entre les catégories de dépenses afin d'appliquer les mesures décrites ci-dessus et d'atténuer ses difficultés financières. Une fois ces mesures appliquées, il manquerait toutefois à la Force un montant de 12,2 millions de dollars (A/77/836, par. 6 à 9). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si les ressources supplémentaires demandées n'étaient pas approuvées, la FISNUA ne serait pas en mesure de répondre efficacement à ses besoins opérationnels et ne pourrait honorer comme il se doit son mandat en ce qui concerne le carburant, le fret et les opérations aériennes.

12. **Le Comité consultatif estime que les ressources approuvées pour l'exercice en cours, d'un montant de 260 millions de dollars, permettent de réaliser des gains d'efficacité et de financer une part des besoins supplémentaires, notamment en hiérarchisant les dépenses au titre des dépenses opérationnelles aux rubriques des consultants, des transports terrestres, des opérations aériennes et du fret, compte tenu également de la tendance à la baisse du cours des carburants et du retard accusé dans le déploiement des troupes, ainsi que de l'annulation éventuelle d'engagements d'exercices antérieurs. Il recommande donc de réduire de 30 % (soit 3 645 700 dollars) le montant des ressources supplémentaires proposées pour la FISNUA pour l'exercice 2022/23 (voir par. 53).** Le Comité consultatif examine les aspects liés aux carburants et lubrifiants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en

général (A/77/767).

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force dans sa résolution 1990 (2011) et l'a prorogé la dernière fois jusqu'au 15 novembre 2023 par sa résolution 2660 (2022). L'objectif politique général de la FINSUA est de mettre en place des conditions propices à la tenue d'un dialogue politique entre les parties, menant à un accord pour régler les questions tant du statut final d'Abyei que des questions frontalières entre le Soudan et le Soudan du Sud, par l'intermédiaire des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (A/77/769, par. 1 et 2). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour 2023/24 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force (ibid.).

14. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les principaux aspects du mandat de la FISNUA étaient restés inchangés à la suite de la reconfiguration de la Force, passée d'un contingent uninational à une force multinationale, bien que cette reconfiguration ait eu des incidences sur la mise en œuvre du mandat. La FISNUA continuera de se concentrer sur les cinq priorités stratégiques énoncées dans la résolution 2609 (2021) du Conseil de sécurité, à savoir : a) la poursuite de la protection physique des civils et la facilitation de l'aide humanitaire ; b) la poursuite de l'appui au processus politique entre le Soudan et le Soudan du Sud ; c) l'accent continu sur la médiation au niveau local pour régler les conflits intercommunautaires ; d) les activités de consolidation de la paix visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment par l'intermédiaire du programme commun des Nations Unies pour Abyei des équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud ; e) la promotion de l'application du principe de responsabilité, l'accès à la justice et le soutien à l'état de droit (ibid., par. 7 à 18).

### B. Ressources nécessaires

15. Le budget proposé pour l'exercice 2023/24 dont le montant s'élève à 293 589 900 dollars, fait apparaître une augmentation de 33 926 700 dollars (13,1 %) par rapport aux crédits de 259 663 200 dollars ouverts pour 2022/23 (voir le tableau ci-après).

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                         | Montant alloué<br>(2021/22) | Dépenses<br>(2021/22) | Montant alloué<br>(2022/23) | Montant                      | Dépenses             | Variation       |             |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------|-------------|
|                                   |                             |                       |                             | estimatif au<br>31 mars 2023 | prévues<br>(2023/24) | Montant         | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 186 831,3                   | 175 836,0             | 117 385,3                   | 97 959,7                     | 124 941,7            | 7 556,4         | 6,4         |
| Personnel civil                   | 51 380,7                    | 47 902,7              | 51 253,1                    | 36 796,6                     | 52 631,7             | 1 378,6         | 2,7         |
| Dépenses opérationnelles          | 89 737,0                    | 103 071,3             | 91 024,8                    | 88 182,6                     | 116 016,5            | 24 991,7        | 27,5        |
| <b>Total</b>                      | <b>327 949,0</b>            | <b>326 810,0</b>      | <b>259 663,2</b>            | <b>222 938,9</b>             | <b>293 589,9</b>     | <b>33 926,7</b> | <b>13,1</b> |

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/77/769) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour l'exercice 2023/24 part du principe que la reconfiguration de la FISNUA sera achevée au début de l'exercice 2023/24, exception faite du remplacement nécessaire de l'infrastructure du camp, pour lequel les besoins s'élèvent à 5 millions de dollars et sont pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2023/24.

## 1. Militaires et personnel de police

| Catégorie                    | Effectif autorisé<br>2021/22 <sup>a</sup><br>(1) | Effectif réel<br>au 30 juin 2022<br>(2) | Effectif autorisé<br>pour 2022/23 <sup>a</sup><br>(3) | Effectif réel<br>au 31 mars 2023<br>(4) | Effectif proposé<br>2023/24<br>(5) | Variation<br>(6) = (5) - (3) |
|------------------------------|--|---|---|---|------------------------------------|------------------------------|
| Observateurs militaires      | 168  | 124                                     | 130   | 114                                     | 135                                | 5                            |
| Membres des contingents      | 3 382  | 3 160                                   | 3 120   | 2 933                                   | 3 115                              | (5)                          |
| Police des Nations Unies     | 148  | 47                                      | 148   | 43                                      | 148                                | –                            |
| Unités de police constituées | 492  | –                                       | 492   | –                                       | 492                                | –                            |

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

17. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 124 941 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 7 556 400 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (117 385 300 dollars). L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires et aux officiers d'état-major, compte tenu des taux révisés de l'indemnité « après 30 jours » entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; b) le fait que le taux de vacance retenu (10,8 %) pour les observateurs militaires devrait être inférieur à celui appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23 (14,6 %) ; c) le déploiement prévu de cinq observateurs militaires supplémentaires, avec une diminution ultérieure du nombre d'officiers ; d) des dépenses supérieures au titre du matériel lourd appartenant aux contingents ; e) des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève, en raison de la hausse du tarif horaire réel des vols effectués par des appareils affrétés à long terme. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des rations alimentaires des contingents militaires en raison de la baisse du prix des services de livraison des rations alimentaires (A/77/769, par. 98 à 100).

18. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des coefficients délais de déploiement constatés pour les militaires et le personnel de police en 2021/22 et 2022/23 et de ceux qui sont proposés pour 2023/24.

### Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

| Catégorie                                | Taux budgétisé<br>2021/22 | Taux effectif<br>2021/22 | Taux budgétisé<br>2022/23 | Taux effectif au<br>31 mars 2023 | Taux effectif<br>moyen au<br>31 mars 2023 | Taux prévu<br>2023/24 |
|--|---------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|---|-----------------------|
| <b>Militaires et personnel de police</b> |                           |                          |                           |                                  |   |                       |
| Observateurs militaires                  | 25,0                      | 26,2                     | 14,6                      | 12,3                             | 12,3                                      | 10,8                  |
| Contingents                              | 3,0                       | 6,6                      | 1,5                       | 6,0                              | 16,8                                      | 2,3                   |
| Police des Nations Unies                 | 25,0                      | 68,2                     | 33,8                      | 70,9                             | 68,2                                      | 47,3                  |
| Unités de police constituées             | 91,6                      | 100,0                    | 91,6                      | 100,0                            | 100,0                                     | 91,6                  |

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en dépit d'un effectif autorisé de 640 policiers, comprenant 148 membres de la police des Nations Unies et trois unités de police constituées dotées d'un effectif autorisé de 492 policiers, les policiers supplémentaires nécessaires pour atteindre l'effectif maximum autorisé n'avaient pas encore été déployés. **Le Comité consultatif se dit une nouvelle fois préoccupé par les taux de vacance élevés constatés parmi le personnel de police de la Force (voir également A/76/760/Add.8, par. 19). Le Comité compte que des informations à jour concernant le déploiement des unités de police constituées seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

20. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

## 2. Personnel civil

| <i>Catégorie</i>   | <i>Effectif approuvé 2021/22</i><br>(1) | <i>Effectif déployé au 30 juin 2022</i><br>(2) | <i>Effectif approuvé 2022/23</i><br>(3) | <i>Effectif déployé au 31 mars 2023</i><br>(4) | <i>Effectif proposé 2023/24</i><br>(5) | <i>Variation (6) = (5) - (3)</i> |
|--|---|--|---|--|--|----------------------------------|
| <b>Postes</b>  |   |  |   |  |  |                                  |
| Personnel recruté sur le plan international                      | 174                                     | 154  | 183                                     | 164  | 193                                    | 10                               |
| Administrateurs recrutés sur le plan national                    | 7                                       | 6  | 10                                      | 7  | 10                                     | —                                |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national       | 83                                      | 79   | 83                                      | 77   | 85                                     | 2                                |
| <b>Emplois de temporaire</b>                                     |   |  |   |  |  |                                  |
| Personnel recruté sur le plan international                      | 2                                       | 1  | 3                                       | 3  | 4                                      | 1                                |
| Personnel recruté sur le plan national                           | —                                       | —  | —                                       | —  | —                                      | —                                |
| <b>Volontaires des Nations Unies</b>                             |   |  |   |  |  |                                  |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 36                                      | 34   | 37                                      | 32   | 38                                     | 1                                |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national      | —                                       | —  | —                                       | —  | —                                      | —                                |
| <b>Personnel fourni par des gouvernements</b>                    |   |  |   |  |  |                                  |
|  | —                                       | —  | —                                       | —  | —                                      | —                                |
| <b>Total</b>   | <b>302</b>                              | <b>274</b>                                     | <b>316</b>                              | <b>283</b>                                     | <b>330</b>                             | <b>14</b>                        |

21. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil s'élève à 52 631 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 1 378 600 dollars (2,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (51 253 100 dollars). L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable : a) aux 10 postes soumis à recrutement international qu'il est proposé de créer (voir par. 24 ci-après) ; b) à l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer ; c) à l'hypothèse selon laquelle les trois emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) reconduits seront tous pourvus, alors qu'un taux de 10 % de vacance avait été appliqué dans le budget approuvé pour 2022/23. Ces augmentations sont en partie compensées par : a) l'application d'un taux de vacance de 12,3 % pour les

postes existants parmi le personnel recruté sur le plan international, contre 10 % en 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance de 33,3 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre 0 % en 2022/23 ; c) la suppression des ressources allouées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement (A/77/769, par. 101 à 103).

### **Observations et recommandations concernant les postes**

22. En ce qui concerne le personnel civil, un total de 330 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2023/24, contre 316 postes et emplois approuvés pour 2022/23, ce qui représente une augmentation nette de 14 postes et emplois, (soit 14 créations). On trouvera des informations détaillées sur les propositions relatives au personnel, notamment sur les changements dont il est question dans les paragraphes qui suivent, à la section I.E du rapport du Secrétaire général (A/77/769).

#### *Examen des besoins en personnel civil*

23. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la proposition de créer 14 postes et emplois supplémentaires a été déterminée sur la base de l'examen des besoins en personnel civil entrepris par la Force, en consultation avec le Département de l'appui opérationnel, et conformément à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale sur les questions intéressant le financement des opérations de maintien de la paix en général. Les ressources demandées permettraient de procéder à la première année de la mise en œuvre par étape des recommandations issues de l'examen, la priorité étant donnée aux domaines dans lesquels il est urgent de renforcer la Force, conformément à son mandat et compte tenu des changements récents entraînés par sa transformation en une force multinationale (ibid., par. 28). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la FISNUA examinait la modulation des ressources pour les demandes de postes et d'emplois de personnel civil dans sa composante d'appui, compte tenu de l'augmentation proposée des effectifs pour d'autres composantes, y compris les besoins en militaires et personnel de police et les dépenses opérationnelles. **Le Comité consultatif compte que, comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'examen des effectifs de la Force fera ressortir l'efficacité et l'efficacité dans l'exécution de son mandat grâce à l'adaptation et à l'optimisation de ses structures, compte tenu également du nombre de postes et d'emplois vacants. Le Comité compte que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans le prochain projet de budget.** Le Comité revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

#### *Création*

24. Il est proposé de créer un total de 14 postes et emplois, dont 12 postes (1 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 3 SM et 2 GN), 1 emploi temporaire (1 P-5) et 1 emploi de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, comme suit : un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) ; un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) ; un poste de spécialiste de la liaison avec la population locale (P-3) ; un poste de fonctionnaire chargé(e) des rations (P-3) ; un poste de responsable de la gestion centralisée des stocks (P-3) ; un poste de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (P-3) ; un poste d'analyste de données adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (P-2) ; un poste d'agent(e) de sécurité (SM) ; un poste d'agent(e) de sécurité (enquêtes) (SM) ; un poste d'assistant(e) de gestion de l'information (SM) ; un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (GN) ; un poste d'assistant(e) à la sécurité incendie (GN) ; un emploi de spécialiste de la gestion de

programme (hors classe) (P-5) ; et un emploi de logisticien(ne) (VNU recruté sur le plan international) (A/77/769, par. 38 à 73). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que tous les postes et emplois demandés pour l'exercice 2023/24 étaient directement liés à la reconfiguration, soit en raison : a) de la nécessité de renouveler les logements pour les contingents et d'autres infrastructures, et de la modernisation minimale des structures existantes ; b) de l'introduction de nouvelles fonctions liées à la révision du mandat ou c) de la nécessité de renforcer l'appui dans les domaines existants qui devraient devenir essentiels en raison de la reconfiguration. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur les modifications proposées dans les effectifs prévus (voir annexe).

25. Concernant le poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) au Bureau du Chef de cabinet, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le poste proposé était lié à la prescription du mandat d'établir une stratégie d'appui à l'état de droit et de superviser la mise en œuvre des programmes y relatifs en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes et la société civile. Le Comité a également été informé que la Force ne disposait actuellement d'aucune capacité civile en matière d'état de droit et qu'elle n'avait pas entamé l'élaboration d'un programme sur l'état de droit et la mise en œuvre de projets connexes. **Le Comité consultatif est d'avis que la FISNUA pourrait resserrer la collaboration pour tirer parti des ressources disponibles au sein de la Force, telles que le Bureau du chef de la police, grâce à la capacité permanente de la Base de soutien logistique des Nations Unies, aux ressources fonctionnelles financées par le compte d'appui, ainsi qu'aux entités des Nations Unies présentes dans la région d'Abyei, pour entamer l'élaboration du programme sur l'état de droit pour la Force. Il recommande donc que la création proposée du poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) ne soit pas approuvée à ce stade.**

26. En ce qui concerne le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) à la Section déontologie et discipline, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le poste proposé permettrait de remédier au manque de personnel et à l'augmentation attendue de la charge de travail de la Section, notamment en raison de la présence de troupes multinationales sur un plus grand nombre de sites. Le Comité a également été informé que les fonctions requises étaient actuellement assurées au moyen de l'appui temporaire d'un officier militaire. Le Comité note que la Section déontologie et discipline se compose déjà de deux postes (1 P-5 et 1 P-4). **Le Comité consultatif est d'avis que la Force devrait explorer plus de possibilités de tirer parti des ressources disponibles en interne, telles que le Bureau du commandant de la force et d'autres bureaux et entités des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei, y compris le Bureau des services de contrôle interne, en ce qui concerne la déontologie et la discipline, également en vue de promouvoir la formation et la prévention. Tenant également compte du fait que l'augmentation de la charge de travail n'est pas justifiée à ce stade, le Comité recommande de ne pas créer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3).**

27. En ce qui concerne le poste de spécialiste de la liaison avec la population locale (P-3) au Bureau de la liaison avec les communautés, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le responsable du poste proposé serait chargé d'aider le Bureau de la liaison avec les communautés à mettre en œuvre des activités liées au renforcement des dispositifs d'alerte rapide en cas de violation des droits humains et à favoriser la mobilisation des communautés à l'appui de la mise en œuvre du mandat de la Force en matière de droits humains. Le Comité a également été informé que les charges supplémentaires en matière de signalement en cas de violations des droits humains étaient actuellement couvertes de manière ponctuelle

par d'autres membres du personnel du Bureau de la liaison avec les communautés. Le Comité note que le Bureau de la liaison avec les communautés dispose d'un effectif de 12 postes (1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 AN et 3 GN). **Compte tenu des ressources existantes et des arrangements en vigueur, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste de spécialiste de la liaison avec la population locale (P-3) à ce stade. Tout besoin ponctuel d'appui ou de compétences spécialisées peut être couvert par les missions ou les entités régionales, telles que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le cas échéant.**

28. Il est proposé de créer, pour une période de deux ans, un emploi de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5), au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), au sein du Bureau du Chef de l'appui à la mission. Ce poste permettrait de superviser la planification et la gestion du plan pluriannuel d'amélioration des camps et la mise en œuvre du concept UN smart camp, qui nécessitent une coordination étroite entre plusieurs unités et composantes de service dans divers domaines disciplinaires (A/77/769, par. 55 et 56 ; voir également par. 48 ci-après). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la personne titulaire de l'emploi serait chargée de diriger le projet, d'assurer la coordination entre la composante militaire, la composante police, la composante opérationnelle et la composante appui, et de gérer les ressources matérielles et financières associées au projet, entre autres. Le Comité a également été informé que le Groupe du génie de la Force disposait d'un effectif de 38 postes et emplois (2 P-4, 3 P-3, 12 SM, 1 AN, 15 GN et 5 VNU). **Le Comité consultatif estime qu'il est utile de disposer d'une capacité supplémentaire temporaire pour la coordination initiale du plan d'amélioration des camps et la mise en œuvre du concept Smart camp, mais il est également d'avis que la mise en œuvre du projet devrait être gérée ultérieurement par les ressources existantes au sein de la Force. Le Comité recommande donc d'approuver la création proposée d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) pour une période d'un an seulement, financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).**

29. En ce qui concerne le poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (GN) au Groupe des transports aériens de la Section Services, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le poste proposé apporterait un soutien supplémentaire à Wau compte tenu de l'augmentation du nombre de vols transitant par Wau en raison des mouvements et des relèves de contingents et de l'introduction d'évacuations médicales et d'évacuations sanitaires primaires de nuit. Le Comité a également été informé que la FISNUA et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) utilisaient le même aéroport à Wau et que la FISNUA pouvait recourir aux installations et autres services fournis par la MINUSS selon le principe du recouvrement des coûts. Le Comité a également été informé que le Groupe des transports aériens de la Force disposait d'un effectif de 22 postes et emplois (1 P-4, 1 P-3, 11 SM, 2 AN, 4 GN et 3 VNU). **Le Comité consultatif est d'avis que les responsabilités proposées peuvent continuer à être assumées grâce aux ressources existantes de la Force, avec le soutien de la MINUSS selon le principe du recouvrement des coûts, ainsi qu'avec l'appui du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Le Comité recommande donc que le poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (GN) ne soit pas créé.**

30. En ce qui concerne le poste d'agent(e) de sécurité (enquêtes) (SM) à la Section de la sûreté et de la sécurité, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le poste proposé fournirait à la Force les ressources nécessaires pour détecter les incidents sur le terrain et mener des enquêtes ainsi que pour recueillir des renseignements afin d'assurer la sécurité du personnel, des actifs et des biens de la FISNUA et des organismes, fonds et programmes. Le Comité a également été informé

que l'expansion des activités relatives aux programmes et la collaboration avec les organismes, fonds et programmes sur des projets de terrain ont accru la visibilité des moyens de la Force dans les régions les plus reculées, ce qui a entraîné une augmentation des actes de malveillance, une hausse des risques et une multiplication des actes nécessitant des enquêtes de sécurité. **Le Comité consultatif estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité, les synergies et l'approche globale des questions de sécurité en intensifiant la collaboration et les accords de partage des coûts avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la zone d'Abyei, ainsi qu'avec le soutien du Département de la sûreté et de la sécurité. En conséquence, le Comité recommande de ne pas créer le poste d'agent(e) de sécurité (enquêtes) (SM) à ce stade.**

31. En ce qui concerne le poste d'assistant(e) de gestion de l'information (SM) aux Services technologiques de la Section de la gestion des opérations et des ressources, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'il est proposé de créer le poste pour établir un système de gestion des archives numériques à l'échelle de la mission afin de s'assurer que les documents essentiels sont numérisés et correctement classés ; ainsi que pour fournir un appui aux systèmes d'information et à la gestion de l'information pour les activités relatives aux programmes et aux activités de police qui devraient se développer au cours de l'exercice 2023/24. Le Comité a également été informé que les Services technologiques disposaient d'un effectif de 22 postes et emplois (1 P-4, 3 P-3, 8 SM, 4 GN et 6 VNU). **Compte tenu de la capacité actuelle des Services technologiques de la Force, le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'explorer davantage les possibilités de synergies dans le cadre de ces ressources et recommande donc de ne pas créer le poste d'assistant(e) de gestion de l'information (SM).**

#### *Taux de vacance*

32. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations générales en vue d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et de faire en sorte que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23 et de ceux qui sont proposés pour 2023/24.

### **Taux de vacance**

(En pourcentage)

| Catégorie  | Taux                 | Taux                | Taux                 | Taux moyen                       | Taux                        | Taux effectif   | Taux                            |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------------------|-----------------------------|---|---------------------------------|
|  | budgétisé<br>2021/22 | effectif<br>2021/22 | budgétisé<br>2022/23 | de janvier à<br>décembre<br>2022 | effectif au<br>31 mars 2023 | moyen du<br>1 <sup>er</sup> juillet 2022 au<br>31 mars 2023 | proposé<br>2023/24 <sup>a</sup> |
| <b>Personnel civil</b>   |                      |                     |                      |                                  |                             |   |                                 |
| Personnel recruté sur le plan international                      | 10,0                 | 10,9                | 10,0                 | 12,3                             | 10,4                        | 13,1  | 12,3                            |
| Personnel recruté sur le plan national                           |                      |                     |                      |                                  |                             |   |                                 |
| Administrateurs recrutés sur le plan national                    | 0,0                  | 28,6                | 0,0                  | 33,3                             | 30,0                        | 40,0  | 33,3                            |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national       | 10,0                 | 6,0                 | 10,0                 | 4,8                              | 7,2                         | 3,6   | 1,2                             |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international | 3,0                  | 2,8                 | 3,0                  | 8,1                              | 13,5                        | 10,8  | 8,1                             |

| Catégorie   | Taux budgétisé 2021/22 | Taux effectif 2021/22 | Taux budgétisé 2022/23 | Taux moyen de janvier à décembre 2022 31 mars 2023 | Taux effectif au 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mars 2023 | Taux effectif moyen du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 31 mars 2023 | Taux proposé 2023/24 <sup>a</sup> |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|--|---|---|-----------------------------------|
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national | –                      | –                     | –                      | –  | –   | –   | –                                 |
| Emplois de temporaire                                       |                        |                       |                        |  |   |   |                                   |
| Personnel recruté sur le plan international                 | 10,0                   | 50,0                  | 10,0                   | 33,3   | 0,0   | 0,0   | 0,0                               |
| Personnel recruté sur le plan national                      | –                      | –                     | –                      | –  | –   | –   | –                                 |
| Personnel fourni par des gouvernements                      | –                      | –                     | –                      | –  | –   | –   | –                                 |

<sup>a</sup> Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue (A/77/769, par. 77).

33. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2023/24 sont identiques au taux effectif moyen enregistré de janvier à décembre 2022, pour toutes les catégories, à l'exception de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et des emplois de personnel temporaire recruté sur le plan international. Pour toutes les autres catégories à l'exception du personnel temporaire recruté sur le plan international, les taux proposés diffèrent toutefois des taux de vacance effectifs et moyens enregistrés au cours de l'exercice 2022/23 (au 31 mars 2023). **Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Le Comité note les efforts faits par la Force pour veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible.** Le Comité consultatif revient sur la question des taux de vacance dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

#### *Postes vacants*

34. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, un total de 28 postes et emplois (2 D-2, 5 P-4, 5 P-3, 7 SM, 3 AN et 6 GN) étaient vacants. Parmi ceux-ci, trois postes étaient vacants depuis plus de deux ans (1 D-2 et 2 P-3) dans le bureau du Chef adjoint de la mission. Le Comité rappelle que les postes vacants de longue date d'assistant(e) spécial(e) (P-3) et de spécialiste des questions politiques (P-3) étaient fonction du recrutement du Chef adjoint de la mission (D-2), dont le poste avait été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 (voir A/76/760/Add.8, par. 31). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le recrutement du Chef adjoint de la mission (D-2) était toujours en suspens et faisait actuellement l'objet de discussions avec le Gouvernement soudanais. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient pourvus rapidement (résolution 76/274, par. 33). Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression. Le Comité compte que la Force poursuivra ses efforts concernant le recrutement du Chef adjoint de la mission**

et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des procédures de recrutement menées pour tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et que des renseignements sur la question seront donnés dans le prochain projet de budget (voir aussi A/76/760/Add.8, par. 32).

35. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25 à 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                                   | Montant alloué<br>(2021/22) | Dépenses<br>(2021/22) | Montant alloué<br>(2022/23) | Dépenses<br>(au 31 mars<br>2023) | Dépenses<br>prévues<br>(2023/24) | Variation       |                 |
|---|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|
|   |                             |                       |                             |                                  |                                  | Montant         | Pourcentage     |
|   | (1)                         | (2)                   | (3)                         | (4)                              | (5)                              | (6) = (5) - (3) | (7) = (6)/(3)   |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>             |                             |                       |                             |                                  |                                  |                 |                 |
| Observateurs électoraux civils              | —                           | —                     | —                           | —                                | —                                | —               | —               |
| Consultants et services<br>de consultants   | 607,7                       | 1 365,8               | 615,0                       | 1 316,3                          | 909,6                            | 294,6           | 607,7           |
| Voyage officiel                             | 1 180,0                     | 1 105,0               | 526,1                       | 730,2                            | 707,4                            | 181,3           | 1 180,0         |
| Installations et infrastructures            | 34 443,8                    | 35 008,1              | 32 469,0                    | 29 840,3                         | 39 410,0                         | 6 941,0         | 34 443,8        |
| Transports terrestres                       | 2 156,0                     | 3 434,9               | 1 958,5                     | 1 793,9                          | 4 310,0                          | 2 351,5         | 2 156,0         |
| Opérations aériennes                        | 23 977,7                    | 25 366,9              | 25 411,6                    | 22 134,7                         | 37 521,9                         | 12 110,3        | 23 977,7        |
| Opérations maritimes ou fluviales           | 597,5                       | 1 048,7               | 494,4                       | 639,8                            | 523,7                            | 29,3            | 597,5           |
| Communications et informatique              | 9 098,7                     | 9 529,0               | 9 324,3                     | 9 446,2                          | 9 754,9                          | 430,6           | 9 098,7         |
| Santé                                       | 452,6                       | 741,7                 | 692,2                       | 643,9                            | 692,1                            | (0,1)           | 452,6           |
| Matériel spécial                            | —                           | —                     | —                           | —                                | —                                | —               | —               |
| Fournitures, services et matériel<br>divers | 16 723,0                    | 24 971,2              | 19 033,7                    | 21 378,8                         | 21 436,9                         | 2 403,2         | 16 723,0        |
| Projets à effet rapide                      | 500,0                       | 500,0                 | 500,0                       | 258,6                            | 750,0                            | 250,0           | 500,0           |
| <b>Total partiel</b>                        | <b>89 737,0</b>             | <b>103 071,3</b>      | <b>91 024,8</b>             | <b>88 182,6</b>                  | <b>116 016,5</b>                 | <b>24 991,7</b> | <b>89 737,0</b> |

36. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 116 016 500 dollars et fait apparaître une augmentation de 24 991 700 dollars (27,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (91 024 800 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique en grande partie par : a) des prévisions de dépenses plus élevées au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères et d'avions, en raison principalement du déploiement d'un hélicoptère supplémentaire et de l'augmentation correspondante du nombre d'heures de vol ainsi que de l'augmentation des coûts prévus dans les nouveaux contrats pour trois aéronefs, qui reflète les prix du marché, et du nombre plus élevé d'heures de vol prévues sur la base des besoins opérationnels ; b) la poursuite des projets de construction bénéficiant au personnel des Nations Unies et l'amélioration des logements des contingents ; c) l'acquisition de 6 camions utilitaires tout-terrain ; d) l'augmentation du coût du transport des acquisitions ; e) l'augmentation des prix au litre de carburant par rapport aux prix de 2022/23 (voir A/77/769, par. 104 à 112).

## Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

### *Consultants et services de consultants*

37. Le montant des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants s'élève à 909 600 dollars et fait apparaître une augmentation de 294 600 dollars (47,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (615 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'ouverture d'un crédit au titre des consultants pour faire appel à un(e) consultant(e) supplémentaire en génie électromécanique disposant de compétences techniques spécialisées non disponibles dans le Groupe du génie, qui sera chargé(e) de préparer des cahiers des charges et de participer à divers projets de construction au sein de la Force. Le Comité note que le Groupe du génie de la FISNUA compte actuellement 38 postes et emplois (2 P-4, 3 P-3, 12 d'agent(e)s du Service mobile, 1 d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, 15 d'agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et 5 de Volontaires des Nations Unies) et qu'il a également engagé sept consultants pour des domaines spécialisés pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget de 2023/24 (voir par. 28 ci-dessus). **Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée, comme indiqué par l'Assemblée générale (résolution 76/274, par. 46). Compte tenu des effectifs de la Force, le Comité recommande de réduire de 20 % (181 900 dollars) le montant total des ressources demandées au titre des consultants et des services contractuels.**

### *Voyages officiels*

38. Le montant des ressources demandées s'élève à 707 400 dollars et fait apparaître une augmentation de 181 300 dollars (34,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (526 100 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la reprise des voyages officiels après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La proposition inclut des ressources d'un montant de 198 300 dollars pour les voyages officiels au titre de la formation. **Sachant qu'il faudrait mettre davantage à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, le Comité consultatif estime qu'il est possible de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et recommande de réduire de 10 % (70 700 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

### *Carburants et lubrifiants*

39. Un montant total de 19 097 000 est demandé au titre des carburants et lubrifiants pour l'exercice 2023/24, ce qui représente une augmentation de 6 347 000 dollars (49,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (12 750 100 dollars). L'augmentation s'explique principalement par la hausse du prix du carburant (5 196 600 dollars), par une augmentation du volume de carburant (4 311 dollars) et par une augmentation des autres coûts (711 315 dollars), principalement attribuables à une augmentation des prix des carburants et lubrifiants et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, compensée en partie par une diminution des coûts d'exploitation et de maintenance. Le montant total est inscrit au budget au titre de trois catégories de dépenses, les augmentations nettes se reflétant dans les installations et les infrastructures (4 402 300 dollars, soit 49,7 %), les transports terrestres (695 600 dollars, soit 105,8 %) et les opérations aériennes (1 249 000 dollars, soit 38,5 %). Les augmentations des prix des carburants pour 2023/24, par rapport à ceux de 2022/23, sont les suivantes : a) 1,074 dollar par litre de diesel,

contre 0,680 dollar par litre ; b) 0,927 dollar par litre d'essence, contre 0,560 dollar par litre ; c) 1,034 dollar par litre de carburant aviation, contre 0,670 dollar par litre. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la FISNUA surveille la consommation de carburant par composante au moyen du système électronique de gestion des carburants ; en outre, grâce au système de surveillance à distance des infrastructures de terrain des camps intelligents, la Force disposera d'outils de pointe pour surveiller la consommation de carburant par les groupes électrogènes. Le Comité a également été informé que la FISNUA disposait d'un contrat de service clé en main pour la fourniture de carburants et de lubrifiants et que le prestataire avait pour responsabilité d'exploiter et de maintenir le stock opérationnel, les réserves locales et les réserves stratégiques de carburant, conformément aux quantités minimales établies dans le contrat. Le Comité revient sur la question des coûts et de la gestion du carburant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

#### *Installations et infrastructures*

40. Le montant des ressources demandées s'élève à 39 410 000 dollars et fait apparaître une augmentation de 6 941 000 dollars (21,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (32 469 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique en grande partie par : a) la hausse prévue du volume et du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,2 million de litres) ; b) la reprise de projets de construction pluriannuels temporairement reportés du fait de la réorientation des ressources qui a accompagné la reconfiguration de la FISNUA en une force multinationale. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des ressources demandées au titre des pièces de rechange pour les appareils de climatisation et les locaux préfabriqués (A/77/769, par. 106). Les ressources demandées comprennent un montant de 7 030 100 dollars au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien, en augmentation de 1 670 100 dollars (30,6 %) par rapport au montant approuvé de 5 360 000 dollars pour l'exercice 2022/23. Le Comité s'est fait fournir des renseignements sur les projets de construction prévus pour les exercices 2021/22, 2022/23 et 2023/24. Il en est ressorti que pour l'exercice 2021/22, 16 projets étaient prévus et 4 avaient démarré, dont 2 ont été achevés et 1 devrait l'être d'ici à fin avril 2023. Le montant du budget approuvé pour le même exercice était de 3 964 100 dollars et celui des dépenses à ce jour s'élève à 1 969 300 dollars. Pour l'exercice en cours (2022/23), 16 projets étaient prévus et 5 avaient démarré ; aucun n'a été achevé et 1 devrait l'être d'ici à fin avril 2023. Le montant du budget approuvé pour le même exercice était de 5 360 000 dollars et celui des dépenses à ce jour s'élève à 4 932 800 dollars. Pour l'exercice 2023/24, 16 projets sont prévus, pour un budget proposé de 7 030 100 dollars. **Compte tenu du report de plusieurs projets de construction et du niveau des dépenses correspondantes, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (703 000 dollars) du montant des ressources demandées au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien (7 030 100 dollars). Il compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées sur l'état des projets de construction à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et dans le prochain projet de budget.**

#### *Opérations aériennes*

41. Le montant des ressources demandées s'élève à 37 521 900 dollars et fait apparaître une augmentation de 12 110 300 dollars (47,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (25 411 600 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le déploiement d'un hélicoptère supplémentaire ; b) l'augmentation correspondante du nombre d'heures de vol (4 844,

contre 4 145 pour 2022/23) ; c) la hausse du prix moyen prévu du litre de carburant aviation (1,034 dollar, contre 0,670 dollar pour 2022/23) ; d) l'augmentation des coûts prévus dans les nouveaux contrats pour trois aéronefs, qui reflète les prix du marché, et l'augmentation correspondante du nombre d'heures de vol (2 326 contre 1 944 en 2022/23) (A/77/769, par. 108). Un crédit de 22 661 100 dollars pour la location et l'exploitation d'hélicoptères fait apparaître une augmentation de 8 353 000 dollars due principalement au déploiement d'un hélicoptère supplémentaire et à l'augmentation du nombre d'heures de vol. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le contrat portant sur deux hélicoptères militaires expire en mai 2023 et que ceux-ci seront remplacés par trois hélicoptères civils d'une capacité d'aérotransport moindre, ce qui nécessitera un plus grand nombre d'heures de vol par hélicoptère pour répondre aux exigences auxquelles satisfaisaient les hélicoptères militaires. En ce qui concerne la location et l'exploitation d'avions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées, de 883 200 dollars (12,7 %), est imputable à l'augmentation du coût reflétée dans les nouveaux contrats portant sur les trois avions, qui est fonction des prix du marché, et de l'augmentation du nombre d'heures de vol. Le Comité revient sur la question des opérations aériennes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

#### *Communications et informatique*

42. Le montant des ressources demandées s'élève à 9 754 900 dollars et fait apparaître une augmentation de 430 600 dollars (4,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (9 324 300 dollars). L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la maintenance des équipements et des services liés aux technologies de l'information et des communications. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations supplémentaires qui font apparaître, au titre des pièces détachées, des dépenses de 224 100 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 435 200 dollars au 31 mars 2023 pour l'exercice en cours, et des dépenses de 390 000 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 444 800 dollars pour l'exercice 2021/22. **Le Comité consultatif estime que la Force a déjà consacré des ressources importantes à la communication interne (voir A/76/760/Add.8, par. 35) et qu'il faut continuer de veiller à faire une utilisation économe des ressources. Compte tenu du niveau de dépenses et de la nécessité de trouver des moyens de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires, le Comité recommande une réduction de 20 % (86 100 dollars) de l'augmentation des ressources demandées de 430 600 dollars à la rubrique Communications et informatique.**

#### *Services de détection des mines et de déminage*

43. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir le personnel recruté sur les plans international et national (2 199 683 dollars), les voyages officiels (53 884 dollars), un contrat de déminage passé avec un tiers en vue d'atténuer la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (6 696 670 dollars), le matériel spécialisé de lutte antimines (48 000 dollars) et les frais de fonctionnement (69 833 dollars). Le reliquat, soit 773 463 dollars, correspond aux frais d'appui au projet et aux frais de gestion du projet à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, à savoir le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Bien que l'on estime que leur densité est faible, les mines sont posées de manière non conventionnelle, ce qui signifie qu'il faut déminer de très vastes zones pour pouvoir les localiser. Le Service de la lutte antimines proposera aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de

vérification et de surveillance de la frontière les solutions les plus viables, y compris dans les zones où il convient d'étendre les itinéraires des patrouilles ou de créer des bases d'opérations supplémentaires ; il sensibilisera les soldats de la paix de la FISNUA et la population locale aux risques courus, afin de promouvoir des comportements sûrs et de réduire ainsi la menace liée aux engins explosifs (A/77/769, par. 84 à 89). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources proposées pour 2023/24 devaient permettre de financer un total de 14 personnes, placées sous la supervision d'un directeur ou une directrice des opérations/chef du Groupe de projet (P-4), avec l'appui de sept personnes basées à Abyei, d'une personne basée à Kadougli et de cinq personnes basées à Entebbe. Le Comité revient sur les questions relatives aux activités de déminage dans ses rapports intitulés « Résumé des conclusions et recommandations de l'analyse indépendante du modèle de prestation de services du Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies » (A/77/816).

#### *Projets à effet rapide*

44. Le montant des ressources demandées s'élève à 750 000 dollars et fait apparaître une augmentation de 250 000 dollars (50,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (500 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la proposition d'extension du programme relatif aux projets à effet rapide, l'objectif étant de soutenir le nombre accru de pays fournisseurs de contingents dans le cadre de la reconfiguration de la Force et de sa transition vers une force multinationale, ainsi que de renforcer les efforts déployés par la force multinationale en vue de soutenir les communautés et de gagner leur confiance par l'intermédiaire du programme (A/77/769, par. 112). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'administration et les communautés locales devraient proposer un plus grand nombre de projets pour le programme relatif aux projets à effet rapide, dans le but notamment de faire face à l'augmentation de la population et de répondre aux besoins spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il est proposé de financer une trentaine de projets à effet rapide, notamment dans les domaines suivants : santé, moyens de subsistance, justice traditionnelle et état de droit, développement local et social, questions de genre et éducation. Le Comité revient sur la question des projets à effet rapide dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

**45. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 35, 37, 38, 40 et 42 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

### **Partenariats, collaboration et coordination**

46. Le Secrétaire général fournit des informations sur la coopération de la Force avec les partenaires régionaux et la coordination avec les entités des Nations Unies aux paragraphes 51 à 54 de son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2021/22 (A/77/603) et aux paragraphes 33 et 34 de son rapport sur le budget pour l'exercice 2023/24 (A/77/769). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information, comme suit :

a) La Force a pour mandat de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, en consultation avec les gouvernements hôtes et les populations locales, et d'engager le dialogue avec les populations locales concernant les initiatives de consolidation de la paix, y compris la prévention et

l'atténuation des conflits et l'état de droit, notamment en mettant en place une stratégie intégrée d'aide à la préservation de l'état de droit, en étroite coordination avec les gouvernements hôtes et les populations, à des fins de consolidation de la paix, activités qui continueront d'être renforcées grâce au programme commun pour Abyei chapeauté par les équipes de pays des Nations Unies du Soudan et du Soudan du Sud ;

b) Pour l'exercice 2023/24, des ressources d'un montant de 2 millions de dollars sur un total de 2,5 millions de dollars proposé pour le financement des activités relatives aux programmes sont destinées au programme commun pour Abyei (voir par. 50 ci-dessous), dont 1 million de dollars sera utilisé par l'équipe de pays des Nations Unies basée à Khartoum et déployée dans le nord d'Abyei, et 1 million de dollars par l'équipe de pays des Nations Unies basée à Djouba et déployée dans le centre d'Abyei. La plupart de ces entités de réalisation, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont leurs propres activités, outre les activités relevant de la programmation conjointe, complémentaires des activités au titre du programme commun pour Abyei, l'accent étant toutefois mis sur les sites où les deux ethnies coexistent et où les activités peuvent contribuer à remédier aux causes sous-jacentes du conflit ;

c) La FISNUA reçoit un soutien de la MINUSS, notamment en ce qui concerne la logistique, la sécurité, les vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba, selon les besoins [voir également [A/77/767/Add.11](#), par. 41 b)].

#### *Recouvrement des coûts*

47. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le Comité consultatif a été informé que, pour 2021/22, la FISNUA a perçu 2 445 900 dollars, outre 22 500 dollars de produits négatifs non disponibles représentant un ajustement sur l'année précédente. Au cours du même exercice, la FISNUA a dépensé 1 642 500 dollars, le solde s'élevant à 790 900 dollars. Le Comité revient sur la question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

#### *Camp intelligent*

48. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la FISNUA sert de mission pilote pour l'installation de camps intelligents, qui aura ensuite lieu dans toutes les missions de maintien de la paix, et que la Force continuera de transformer tous les camps des bases d'opérations en camps intelligents des Nations Unies, avec le soutien du Siège de l'ONU et du Centre de services mondial ([A/77/769](#), par. 55 et 56). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le concept de camp intelligent vise à accroître la durabilité et l'opérabilité des bases des Nations Unies au moyen des technologies utilisées dans les « villes intelligentes », qui fournissent des outils réactifs et proactifs intelligents, afin de faciliter la réaction en temps réel et les ripostes automatiques aux événements et situations. Le Comité a également été informé que Dokura (quartier général du secteur centre) a été le premier camp intelligent mis en place à la FISNUA. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain rapport, sur les éventuels gains d'efficacité obtenus grâce à l'exécution du projet pilote de « camp intelligent », sachant qu'il s'agit là d'une nouvelle initiative qui devrait être mise en œuvre dans l'ensemble des missions de maintien de la paix.**

### *Gains d'efficacité et initiatives écologiques*

49. Il est indiqué dans le projet de budget que la FISNUA prévoit la réalisation de gains d'efficacité aux rubriques Installations et infrastructures et Communications et informatique, pour un montant de 149 000 dollars. En ce qui concerne la rubrique Installations et infrastructures, la construction de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée maximale de 200 kilovolts à Highway, Todach, Nong et Banton permettrait de réduire de 49 100 dollars la consommation de combustible. S'agissant de la rubrique Communications et informatique, les initiatives comprenant la mise en œuvre du programme de surveillance à distance des infrastructures de terrain, le déploiement de la version pilote du camp intelligent et le développement des technologies de communication des données devraient entraîner des gains d'efficacité d'un montant de 99 900 dollars (A/77/769, par. 75). En ce qui concerne la réduction de l'empreinte écologique, il est indiqué que des initiatives telles que le recours à l'énergie solaire, l'utilisation des données fournies par les capteurs et les compteurs installés dans les camps intelligents pour améliorer l'efficacité de la production d'électricité, ainsi que la construction prévue de déchetteries dans tous les camps intelligents, de stations d'épurations (des eaux usées) conventionnelles à Abyei et Kadougli, d'une usine de recyclage du plastique et de centrales solaires à Diffra, Kadougli et Marial Achak contribueront à réduire davantage l'empreinte écologique de la Force (A/77/769, par. 23 et 24 ; tableau 6). **Le Comité consultatif note les efforts faits par la Force pour réduire son empreinte écologique et espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, y compris l'impact sur la consommation de carburant et des estimations de coûts et de gains d'efficacité, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget.** Le Comité revient sur la question des activités menées dans le domaine de l'environnement dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

### *Activités relatives aux programmes*

50. Un montant de 2 500 000 dollars est demandé pour la mise en œuvre d'activités relatives aux programmes visant à tirer parti des réalisations et des enseignements de l'exercice 2022/23, en particulier en ce qui concerne le programme commun pour Abyei, qui prévoit la mise en œuvre conjointe, avec le Coordonnateur résident du Soudan et la Coordonnatrice résidente du Soudan du Sud, de programmes pour un montant de 2 millions de dollars, et qui vise à promouvoir des espaces de prévention des conflits et à réduire la vulnérabilité en Abyei (voir par. 46 ci-dessus). En outre, il est proposé d'allouer 500 000 dollars aux sections correspondantes de la Force pour qu'elles puissent mener diverses interventions ; il s'agit notamment d'établir et de mettre en œuvre le système d'alerte rapide ainsi que de soutenir les processus politiques axés sur le règlement des questions relatives au statut définitif et aux frontières, y compris dans les domaines couverts par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (A/77/769, par. 92). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources nécessaires pour les activités relatives aux programmes sont plus importantes que pour les projets à effet rapide car ces derniers concernent strictement des projets d'infrastructure en Abyei, alors que les activités relatives aux programmes sont des projets qui touchent plusieurs domaines – services de santé essentiels, développement des compétences pratiques, état de droit, règlement des conflits et gestion de l'eau –, s'attaquant ainsi aux causes profondes du conflit dans les régions éloignées et mal desservies situées le long de la route migratoire où coexistent les Misseriya et les Ngok Dinka. Le Comité revient sur la question des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

*Représentation équilibrée des femmes et des hommes*

51. Selon les informations fournies au Comité consultatif, la proportion de femmes dans les effectifs de la Force au 31 mars 2023 était la suivante : 23 % des effectifs de classe P-5 ou de rang supérieur ; 25 % aux classes P-1 à P-4 ; 26 % parmi les agents du Service mobile ; 10 % parmi les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 38 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que la FISNUA fournit des logements réservés aux femmes pour les civils et le personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées dans différents camps, ainsi que des salles d'ablutions dans une annexe ou dans le complexe et d'autres commodités, et que tous les projets de reconstruction de camps à l'appui de la reconfiguration prévoient des logements réservés aux femmes. En outre, la FISNUA construit actuellement de nouveaux logements, notamment des installations pour le camp de Dokura qui ont été mises au point dans le cadre du projet pilote au titre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix pour les pays fournisseurs de contingents, initiative qui sera répliquée dans toutes les bases opérationnelles de compagnie. **Le Comité consultatif compte que la Force poursuivra les efforts qu'elle fait pour améliorer la représentation de femmes.** Le Comité revient sur la question de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : répartition, en pourcentage, du personnel masculin et du personnel féminin (au 31 mars 2023)**

(Pourcentage)

| <i>Catégorie</i>   | <i>Femmes</i> | <i>Hommes</i> |
|--|---------------|---------------|
| Personnel recruté sur le plan international  |               |               |
| P-5 et catégories supérieures  | 23            | 77            |
| P-1 à P-4  | 25            | 75            |
| Service mobile   | 26            | 74            |
| Personnel recruté sur le plan national   |               |               |
| Administrateurs recrutés sur le plan national  | –             | 100           |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national                           | 10            | 90            |
| Volontaires des Nations Unies  |               |               |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international                     | 38            | 62            |
| Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national                          | –             | –             |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international | –             | 100           |
| Personnel fourni par des gouvernements   | –             | –             |

## VI. Conclusion

52. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/77/603). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, des crédits supplémentaires de 66 364 700 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, correspondant au montant des engagements autorisés qui a été utilisé mais n'a pas été mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;**

b) **De déduire du montant restant à mettre en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2022 le montant total des produits divers (4 095 600 dollars) du même exercice [produit des placements (139 500 dollars), produits divers ou accessoires (893 200 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 062 900 dollars)], compte tenu du montant de 260 445 300 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 75/297 ;**

c) **De mettre en recouvrement un montant supplémentaire de 62 269 100 dollars, qui représente la différence entre les crédits supplémentaires à ouvrir (66 364 700 dollars) et les produits divers (4 095 600 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2022.**

53. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne les modalités de financement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général sur la question (A/77/836). **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 12 du présent rapport, le Comité recommande de réduire de 30 % (soit 3 645 700 dollars) le montant des ressources proposées (12 152 200 dollars), en sus du crédit déjà ouvert (259 663 200 dollars) aux fins du financement du fonctionnement de la FISNUA pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, en application de la résolution 76/281 de l'Assemblée générale. Il recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir des crédits supplémentaires de 8 506 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, à mettre en recouvrement auprès des États Membres.**

54. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/77/769). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 737 800 dollars et ramenés de 293 589 900 dollars à 291 852 100 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 291 852 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.**

## Annexe

## Tableau d'effectifs proposé pour 2023/24

| <i>Composante/unité administrative</i>        | <i>Titre ou fonction</i>   | <i>Fonctions prévues pour le poste ou emploi créé</i>  |
|---|--|--|
| <b>Direction de cabinet</b>                   | Spécialiste des questions d'état de droit (P-4)                  | Le ou la spécialiste des questions d'état de droit (P-4) aurait pour nouveau mandat d'établir une stratégie d'appui à l'état de droit et de superviser la mise en œuvre des programmes y relatifs en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes et la société civile. La création de ce poste a été recommandée dans le rapport établi par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix sur l'examen des capacités et des besoins de la FISNUA en matière d'état de droit.   |
|   | Analyste de données (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) (P-2) | L'analyste de données (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) (P-2) serait responsable de la mise en place d'une infrastructure coordonnée de gestion des données pour la FISNUA, en fournissant des données essentielles aux composantes opérationnelles, aux contingents et au personnel de police.   |
| <b>Section déontologie et discipline</b>      | Spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3)          | Le ou la spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) aurait pour tâche de remédier au manque de personnel et à l'augmentation attendue de la charge de travail de la Section imputable à la présence de contingents multinationaux sur un plus grand nombre de sites et à l'augmentation du nombre d'affaires renvoyées par le Bureau des services de contrôle interne à la mission pour la gestion des dossiers et des enquêtes.  |
| <b>Section de la sûreté et de la sécurité</b> | Agent(e) de sécurité (Service mobile)                            | L'examen en cours des besoins en personnel civil de la FISNUA a mis au jour de graves lacunes, à la Section de la sûreté et de la sécurité, dans le domaine de la sécurité incendie et des enquêtes. La création d'un poste d'agent(e) de la sécurité (Service mobile) permettrait de remédier au fait qu'actuellement, la FISNUA dépend du soutien du pays hôte à Kadougli dans le domaine de la sécurité incendie, ce qui n'est pas une situation viable et expose les biens, le matériel appartenant aux contingents et le personnel de la FISNUA à des risques importants.   |
|   | Agent(e) de sécurité (enquêtes) (Service mobile)                 | L'examen en cours des besoins en personnel civil de la FISNUA a mis au jour de graves lacunes, à la Section de la sûreté et de la sécurité, dans le domaine des enquêtes. L'expansion des activités relatives aux programmes et la collaboration avec les organismes, fonds et programmes sur des projets sur le terrain ont accru la visibilité des moyens de la Force dans les régions les plus reculées, ce qui a entraîné une augmentation des actes de malveillance, une hausse des risques et des actes nécessitant des enquêtes de sécurité. Il est proposé de créer un poste d'agent(e) de sécurité (enquêtes) (Service mobile) pour fournir à la Force les ressources nécessaires pour surveiller et enquêter sur les incidents survenant sur le terrain ainsi que pour recueillir des renseignements afin d'assurer la sécurité du personnel, des actifs et des biens de la FISNUA et des organismes, fonds et |

| <i>Composante/unité administrative</i>   | <i>Titre ou fonction</i>  | <i>Fonctions prévues pour le poste ou emploi créé</i>   |
|--|---|---|
|  |   | programmes.   |
| <b>Bureau de la liaison avec les communautés</b>                                       | Spécialiste de la liaison avec la population locale (P-3)   | Le ou la spécialiste de la liaison avec la population locale (P-3) serait chargé(e) d'aider le Bureau de la liaison avec les communautés, conformément à son nouveau mandat, à mettre en œuvre des activités liées au renforcement des dispositifs d'alerte rapide en cas de violation des droits humains et à favoriser la mobilisation des communautés à l'appui de la mise en œuvre du mandat de la Force en matière de droits humains.  |
| <b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>  | Spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] | Il est proposé de créer un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), chargé(e) de superviser la planification et la gestion du plan pluriannuel d'amélioration des camps, qui comprend la mise en œuvre du concept de « camp intelligent » ainsi que la rénovation et la modernisation des installations existantes. Le déploiement de huit nouveaux pays fournisseurs de contingents multinationaux a entraîné un besoin urgent de remettre en état les camps et les installations de la FISNUA. Ce projet multifonctionnel requiert une collaboration et une coordination étroites entre les trois piliers d'appui à la mission (Chaîne d'approvisionnement, Services et Gestion des opérations et des ressources) ainsi que la mise en œuvre de ressources financières importantes. Le ou la titulaire sera chargé(e) de diriger le projet, d'élaborer des plans et des modes opératoires normalisés, d'assurer la coordination entre la composante militaire, la composante Police, la composante opérationnelle et la composante Appui, et de gérer les ressources matérielles et financières associées au projet. |
| <b>Section Services/ Groupe des transports aériens</b>                                 | Assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)        | Le poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) qu'il est proposé de créer apporterait un soutien accru à Wau afin de faire face à l'augmentation du nombre de vols transitant par Wau en raison des mouvements et des relèves de contingents et de l'introduction d'évacuations sanitaires primaires et secondaires de nuit, et de coordonner avec les autorités locales l'appui aux opérations aériennes menées depuis Wau.   |
|  | Assistant(e) à la sécurité incendie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)          | Le poste d'assistant(e) à la sécurité incendie (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) qu'il est proposé de créer permettrait d'aider le(la) seul(e) spécialiste de la sécurité incendie de la mission à assurer la sécurité des moyens aériens de la mission, compte tenu de l'extension de la flotte et de l'absence totale de moyens de sécurité incendie et de lutte contre l'incendie à l'échelle locale en Abyei.  |
| <b>Section Services/ Groupe des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels</b> | Fonctionnaire chargé(e) des rations (P-3)   | La nouvelle configuration des contingents a rendu le travail du Groupe des rations plus complexe. Le ou la fonctionnaire chargé(e) des rations (P-3) : a) permettrait au Groupe de contrôler la qualité et les normes de sécurité sanitaire des aliments dans tous les sites de la FISNUA ; b) gérerait le budget de 11 millions de dollars consacré aux rations ; c) veillerait à ce que tous les pays fournisseurs de contingents respectent  |

| Composante/unité administrative   | Titre ou fonction  | Fonctions prévues pour le poste ou emploi créé  |
|---|--|---|
| <b>Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement/ Groupe de la gestion centralisée des stocks</b>          | Responsable de la gestion centralisée des stocks (P-3)           | <p>pleinement les règles et règlements de l'ONU ; d) assurerait la liaison avec les homologues des pays fournisseurs de contingents pour réduire au minimum les retards de planification et de livraison qui compromettent l'exécution des activités prescrites.</p> <p>Le poste de responsable de la gestion centralisée des stocks (P-3) qu'il est proposé de créer s'inscrit dans le cadre d'un plan global de restructuration du Groupe de la gestion centralisée des stocks visant à lui permettre, en tant que responsable principal des biens et du matériel, de mieux gérer la chaîne d'approvisionnement. La reconfiguration de la FISNUA en une force multinationale a entraîné une augmentation de 27 % des transactions liées aux stocks. Le ou la titulaire du poste proposé serait chargé(e) de combler les lacunes pour ce qui est de la gestion des données, de la réorganisation des processus au sein de l'entrepôt et de la gestion des anomalies afin d'améliorer les opérations globales et de renforcer l'intégration de la chaîne d'approvisionnement.</p> |
| <b>Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement/ Section de la distribution (contrôle des mouvements)</b> | Spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (P-3) | <p>Avec la reconfiguration de la FISNUA, appelée à devenir une force multinationale comptant huit pays fournisseurs de contingents, le volume et la complexité de la planification du matériel appartenant aux contingents entrants et sortants augmenteront considérablement. Le volume des opérations de mouvement de contingents externes et internes devrait augmenter d'environ 60 %. Pour soutenir la nouvelle configuration, la FISNUA étudie également de nouveaux itinéraires pour la chaîne d'approvisionnement. Le ou la titulaire du poste proposé serait chargé(e) de diriger le Groupe des opérations de fret et de gérer la planification et l'exécution des mouvements de fret et de matériel appartenant aux contingents entrants et sortants sur les routes du nord et du sud. La capacité supplémentaire du Groupe au niveau des responsables permettrait également au Groupe d'utiliser pleinement les données et les renseignements économiques tirés du module de gestion des transports d'Umoja.</p>   |
| <b>Section de la gestion des opérations et des ressources/ Services technologiques</b>                              | Assistant(e) de gestion de l'information (Service mobile)        | <p>Le ou la titulaire du poste d'assistant(e) de gestion de l'information (Service mobile) qu'il est proposé de créer serait chargé(e) d'établir un système de gestion des archives numériques à l'échelle de la mission afin de s'assurer que les documents essentiels sont numérisés et correctement classés, le but étant d'assurer la continuité par le maintien des connaissances institutionnelles, ainsi que de fournir un appui aux systèmes d'information et à la gestion de l'information pour les activités relatives aux programmes et aux activités de police qui devraient se développer au cours de l'exercice 2023/24.</p>  |

| <i>Composante/unité administrative</i>   | <i>Titre ou fonction</i>   | <i>Fonctions prévues pour le poste ou emploi créé</i>  |
|--|--|--|
| <b>Section de la gestion des opérations et des ressources/<br/>Centre d'appui à la mission</b> | Logisticien(ne)<br>(Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) | Le ou la titulaire du poste de logisticien(ne) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) qu'il est proposé de créer serait chargé(e) de soutenir le Centre d'appui à la mission pour ce qui est de la planification logistique et de l'appui aux contingents dans la nouvelle structure multinationale des pays fournisseurs de contingents. Avec un seul pays fournisseur de contingents, la planification logistique et le matériel appartenant aux contingents étaient gérés de manière centralisée ; avec huit pays fournisseurs de contingents, il est devenu de plus en plus nécessaire d'effectuer une coordination par l'intermédiaire du Centre d'appui à la mission. Le ou la titulaire assurerait la liaison pour les contingents, en coordination avec la composante Appui de la mission, pour le déploiement, les relèves et tous les autres besoins logistiques, pour la réalisation d'inspections régulières, pour l'élaboration de plans logistiques et pour l'établissement de rapports réguliers destinés aux responsables de la FISNUA et au Siège. |